

Appel à projets : accueil et intégration des personnes réfugiées en provenance d'Ukraine

1. Généralités :

Le développement d'une société harmonieuse et prospère doit viser à ce que chacun de ses membres puisse participer à la vie économique, sociale, culturelle et citoyenne.

L'arrivée de personnes étrangères implique des interactions entre populations d'origines et de cultures différentes. Elles nécessitent une prise en compte spécifique par une politique dynamique impliquant de multiples partenaires en vue d'une intégration réussie.

L'intégration est un processus dynamique d'acceptation et de respect mutuel. C'est la raison pour laquelle la Wallonie souhaite créer les conditions pour que les citoyens et citoyennes, personnes étrangères ou non, élaborent et partagent un vivre ensemble harmonieux, basé sur la réciprocité des droits et des devoirs et impliquant les personnes étrangères et la société d'accueil dans son ensemble.

L'invasion de l'Ukraine lancée par l'armée russe le 24 février 2022 condamnée par l'Union européenne entraîne une pression migratoire croissante exercée par les milliers de personnes qui cherchent une protection dans les Etats membres de l'UE. C'est pourquoi, le Gouvernement wallon mobilise des moyens supplémentaires pour permettre au secteur de l'intégration des personnes étrangères d'accompagner au mieux l'installation des réfugiés ukrainiens.

Outre le renforcement des services d'accueil et d'orientation des centres régionaux d'intégration, du service d'interprétariat social et des services d'aide ethnopsychologiques, les priorités établies sont l'apprentissage rapide de la langue française et l'accompagnement sociojuridique des réfugiés pour leur permettre d'acquérir la plus grande autonomie le plus rapidement possible d'autant plus que la demande est forte.

2. Objet et domaines d'activités :

L'appel à projets, assorti d'une enveloppe d'1,5 millions d'euros, a pour objet de soutenir des initiatives locales d'intégration déjà agréées ou subventionnées pour l'axe « apprentissage de la langue française » et/ou l'axe « sociojuridique » et a vocation à répondre à une situation exceptionnelle pour une durée limitée.

Le subventionnement obtenu dans le cadre du présent appel à projets a pour objectifs :

- soit de renforcer l'offre de service par l'organisation de modules complémentaires pour le FLE. Cela peut se traduire par la création d'un module spécifique pour un public ukrainien comme par l'intégration de

personnes ukrainiennes parmi d'autres personnes étrangères en dédoublant le groupe ;

- soit d'augmenter le nombre de dossiers et l'ouverture d'heures de permanences sociales ou juridiques supplémentaires rendues nécessaires par l'augmentation de la demande relative à l'installation de réfugiés ukrainiens sur le territoire d'action du bénéficiaire.

3. Recevabilité :

Pour être recevables, les projets doivent respecter les points suivants :

- relever d'un pouvoir local, d'une association sans but lucratif, d'une fondation, d'un établissement d'utilité publique ou d'une association internationale sans but lucratif et déjà être agréés ou subventionnés pour l'axe « apprentissage de la langue française » et/ou l'axe « sociojuridique » ;
- relever de la compétence de la Région wallonne et se dérouler en région de langue française ;
- être réceptionnés dans le délai fixé ;
- s'inscrire dans une mixité culturelle, philosophique et de genre.

4. Aspects budgétaires et organisationnels :

Les projets sélectionnés portent sur une période allant **du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2023** et sont subventionnés, dans la limite des crédits budgétaires disponibles, selon les modalités suivantes :

- le subside est accordé pour la période indiquée ci-dessus pour autant que les activités aient été réalisées conformément aux activités annoncées dans la demande et retenues dans l'arrêté de subvention ;
- Le subside est destiné à couvrir des frais de fonctionnement et de personnel liés à la mise en œuvre du projet, à l'exclusion des frais de matériel durable (mobilier, ordinateurs...) ou d'acquisition et d'aménagement de locaux ;
- Le subside sera établi sur la base d'un montant horaire forfaitaire de 80 euros/heure.

5. Modalités d'introduction des demandes :

La demande de subvention est à introduire au moyen du formulaire disponible à l'adresse : <http://actionsociale.wallonie.be/aide-pour-ukraine> ou <http://actionsociale.wallonie.be/integration>.

Les informations introduites dans le formulaire viseront les activités prévues pour la période du 1/07/2022 au 31/12/2023.

Les demandes sont à introduire **au plus tard pour le lundi 4 juillet 2022 à minuit via l'adresse mail integration.social@spw.wallonie.be**

6. Traitement de la demande :

Les projets recevables seront analysés sur la base des éléments décrits ci-dessous :

- pertinence et qualité du projet ;
- définition précise des objectifs (nombre d'heures additionnelles par rapport à l'offre existante clairement identifié), des moyens (budget détaillé et cohérent) et du planning du projet ;
- capacité immédiate de l'opérateur à développer le projet et ainsi élargir l'offre actuelle ;
- le projet présenté relève de l'axe « apprentissage de la langue française » et/ou de l'axe « sociojuridique »;
- l'organisme dispose d'une équipe formée en lien avec le projet ;
- le volume d'activité et le public touché sont en adéquation avec la capacité de l'équipe en charge du projet ;
- une attention particulière sera portée sur l'organisation d'activités qui se donnent en **horaire décalé, le weekend en période de congé scolaire ou en soirée.**

La suite réservée à cette candidature vous sera communiquée dans les meilleurs délais ; étant entendu que c'est le Gouvernement qui validera les résultats du présent appel à projets.

Des précisions peuvent être obtenues auprès du SPW Intérieur et Action sociale à l'adresse mail suivante : integration.social@spw.wallonie.be

La Vice-présidente, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.

Christie MORREALE